Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Harrington tenue au Centre communautaire de la vallée de Harrington situé au 420, chemin de Harrington ce 12 juin 2023 à 19 h 01.

Présents et formant quorum sous la présidence de la mairesse Gabrielle Parr, les conseillères Chantal Scapino et Julie James et les conseillers suivants : Gerry Clark, Richard Francoeur et Daniel St-Onge.

Le conseiller Robert Dewar est absent.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame France Bellefleur est présente.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Points d'information de la mairesse

4. Points d'information des conseillères et des conseillers

5. Période de questions

6. Approbation des procès-verbaux

6.1 Séance ordinaire du 8 mai 2023 – Constat de défaut de quorum

6.2 Séance de l'ajournement du 8 mai 2023 tenue le 15 mai 2023

7. Gestion financière et administrative

7.1 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par la direction générale et les directeurs de services

7.2 Acceptation des comptes à payer et des comptes payés pour le mois de mai 2023

7.3 Dépôt du rapport financier de mai 2023

7.4. Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur de la Municipalité du Canton de Harrington

7.5 Déclaration de participation à la formation obligatoire sur l'éthique et la déontologie des élus

7.6 Révision périodique d'une reconnaissance - Exemption de taxes - CAMMAC - Dossier CMQ 57920-003

8. Sécurité publique

8.1 Embauche - Griffin Forget - Préposé en prévention et sécurité incendie sous le Programme d'aide financière Emploi d'été Canada

8.2 Modification de la demande d'aide financière en vertu du règlement 268-1-2021 - L'Association des propriétaires du Lac Harrington

9. Travaux publics

9.1 Embauche - Hunter Rodger - Préposé en aménagement, horticulture et travaux publics

9.2 Mandat à la MRC d'Argenteuil - Département de génie – Projet G23-020 - Chemin de la Rivière-Rouge segments HA-CH-021.01 et HA-CH-021.02

9.3 Interdiction de stationnement – Chemin de la Rivière-Rouge et chemin de la Rivière-Maskinongé

9.4 Demande de suivi au ministère des Transports : Réhabilitation, réfection et réparation de la route 327

10. Urbanisme et hygiène du milieu

10.1 Nomination – Comité de démolition

10.2 Modification du statut d'emploi – Inspecteur municipal – Isaac Donald Makoua Makoua

10.3 Appui au projet Ultra-Marathon de 4 500 km pour les papillons monarques

10.4 Adhésion à l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon

10.5 Nomination – Comité consultatif d'urbanisme

11. Loisirs et culture

11.1. Adhésion au Programme d'assurances des organismes à but non lucratif (OBNL) de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)

11.2 Appui au comité de candidature de Blainville dans sa démarche d'obtention de la finale des Jeux du Québec à l'hiver 2026

11.3 Demande d'aide financière – Le Centre communautaire de la Vallée d'Harrington inc – Fête du Canada

12. Période de questions

13. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse Gabrielle Parr souhaite la bienvenue. Le quorum étant constaté, la mairesse déclare la séance ordinaire ouverte à 19h01 et ajoute que l'enregistrement de la séance est en cours.

2023-06-R129 **2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame la conseillère Julie James

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Points d'information de la mairesse

Madame la mairesse Gabrielle Parr informe les personnes présentes sur certains dossiers et sur les activités réalisées au cours du mois de mai 2023.

4. Points d'information des conseillères et des conseillers

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers informent les personnes présentes sur certains dossiers et sur les activités auxquelles ils ont participé au cours du mois d'avril 2023.

5. Période de questions

La mairesse répond aux questions qui lui sont adressées par les citoyens présents à la séance.

6. Approbation des procès-verbaux

2023-06-R130 **6.1 Séance ordinaire du 8 mai 2023 - Constat de défaut de quorum**

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel St-Onge

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance de délibération tenue le 8 mai 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-R131 **6.2 Séance de l'ajournement du 8 mai 2023 tenue le 15 mai 2023**

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gerry Clark

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance de l'ajournement du 8 mai 2023 tenue le 15 mai 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière et administrative

7.1 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par la direction générale et les directeurs de services

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les rapports des dépenses autorisées par la direction générale et par les directeurs de services pour le mois de mai 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-R132

7.2 Acceptation des comptes à payer et des comptes payés pour le mois de mai 2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel St-Onge et résolu d'approuver les comptes et les salaires payés pour le mois de mai 2023 et les comptes à payer, tels que présentés ci-dessous, et d'en autoriser le paiement.

Comptes payés (chèques émis mai 2023)

Municipalité de Boileau	9 920.56 $
Gilbert P. Miller et Fils Ltée	15 422.29 $
Bernard Bissonnette	11 224.55 $
Entreprise JTK	2 690.42 $
Municipalité de Grenville-sur-ls-Rouge	11 602.21 $
Excavation Lambert Kelly	1 448.69 $
L'Association Résidents du Lac des Esclaves	349.93 $
Services de Cartes Desjardins	91.37 $
Hydro Québec	2 593.39 $
Transport Larivière et Fils	44 391.85 $
Canada Post Corporation	634.66 $
Desjardins Sécurité Financière	6 547.71 $
Bell Mobilité	113.80 $
Neil Swail	27.50 $
Lbel Inc.	228.76 $
Gabrielle Parr	144.16 $
Les Bons Déjeuners d'Argenteuil Inc.	250.00 $
Hydro Québec	3 858.71 $
Mathieu Dessureault	48.42 $
Sébastien Delage	290.34 $
Jonathan Rodger	60.00 $
Bell Canada	297.74 $
Heather-Anne MacMillan	45.36 $
Waste Management (imprimé sur deux chèques)	15 620.65 $
Retraite Québec	380.67 $
France Bellefleur	326.53 $
Financière Banque Nationale	852.76 $
FTQ	809.24 $
Desjardins Sécurité Financière	7 482.54 $
Gary Cantin	63.23 $
CUPE Local 4852	438.39 $

Salaires payés (chèques émis mai 2023)

Salaries for employees	37 115.01 $
Salaries for elected members	7 691.49 $
Salaries for firemen	1 102.84 $
Receveur Général du Canada	7 932.69 $
Ministère du Revenu du Québec	20 382.97 $
CSST	1 186.24 $

Comptes à payer (chèques à émettre en juin 2023)

Waste Management	7 652.38 $
Municipalité de Boileau	720.00 $
Garage René Larocque	5 776.35 $
Propane Levac	707.85 $
Urbacom	3 642.41 $
MRC des Pays-d'en-Haut	1 543.30 $
Les Entreprises d'électricité Richard Prévost	66.87 $
MRC d'Argenteuil	136 087.45 $
M. Maurice Entrepreneur Électricien Inc.	791.67 $
S.T.A.R.	287.44 $
Fonds Information Foncière	65.00 $
Équipements Grenville	1 471.01 $
Gilbert P. Miller et Fils Ltée	2 780.52 $
Thomson Reuters Canada Limited	177.45 $
Main Industriel Sales Ltd.	6.14 $
Service d'Entretien Ménager M.C.	1 793.61 $
Juteau Ruel Inc.	341.92 $
Serrurier McRae Locksmith	1 737.35 $
GLS Canada	14.38 $
Ministère des Finances	136 588.00 $
Centre de rénovation Pine Hill	101.73 $
Les Services d'Entretien St-Jovite	319.20 $
Kilmar Dépanneur Inc.	82.90 $
Canadian Tire	34.47 $
Fosses Septiques Miron	195.46 $
Matériaux McLaughlin Inc.	120.72 $
Ministre des Finances	536.00 $
Pyromont	172.46 $
L'Association du Lac Bleu	200.00 $
Auto Parts	1 267.25 $
H2Lab	334.29 $
Maxiburo	231.09 $
Martech	231.11 $
J.B. Dixon Inc.	250.00 $
Turpin Vitres d'Autos	1 450.98 $
Service de Recyclage Sterling	2 144.47 $
Imprimerie Vanjess Pringing	448.40 $
Énergies Sonic RN S.E.C.	4 274.01 $
Prévost, Fortin d'Aoust	2 629.89 $
In Médias Inc.	355.27 $
Vert-Demain, Urbanisme	5 334.98 $

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton de Harrington a les crédits budgétaires pour les dépenses décrites ci-dessus.

_____
France Bellefleur, CPA, CA
Directrice générale et
greffière-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Dépôt du rapport financier de mai 2023

La directrice générale et greffière-trésorière France Bellefleur dépose le rapport financier pour le mois de mai 2023.

7.4 Rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur de la Municipalité du Canton de Harrington

La mairesse Gabrielle Parr présente et dépose le rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2022.

7.5 Déclaration de participation à la formation obligatoire sur l'éthique et la déontologie des élus

CONFORMÉMENT à l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, tous les nouveaux élus et membres réélus du conseil municipal doivent suivre une formation en éthique et en déontologie dans les six mois suivants le début de leur mandat. Le membre d'un conseil doit, dans les 30 jours de sa participation à une telle formation, déclarer celle-ci à la greffière-trésorière de la municipalité, qui en fait rapport au conseil.

La directrice générale et greffière-trésorière confirme que la mairesse Gabrielle Parr a déclaré avoir complété sa formation obligatoire.

2023-06-R133

7.6 Révision périodique d'une reconnaissance - Exemption de taxes - CAMMAC - Dossier CMQ 57920-003

CONSIDÉRANT que le 1er octobre 2013, la Commission municipale du Québec a accordé à l'organisme CAMMAC une reconnaissance, aux fins de l'exemption de taxes, pour l'immeuble situé au 85, chemin Cammac ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la révision périodique de cette reconnaissance, la Municipalité du Canton de Harrington doit transmettre son opinion à cet égard ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Scapino

Et résolu que le conseil municipal ne s'oppose pas à la révision de la reconnaissance, aux fins de l'exemption de taxes, accordée à l'organisme CAMMAC, dans le dossier CMQ 579020-003.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Sécurité publique

2023-06-R134

8.1 Embauche – Griffin Forget - Préposé en prévention et sécurité incendie sous le Programme d'aide financière Emplois d'été Canada

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité du Canton de Harrington tient à offrir un service de prévention à tous ses citoyens et qu'à cet égard, se donne les outils pour y parvenir ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal tient à faire connaître et sensibiliser ses citoyens sur les mesures du schéma de couverture de risque en sécurité incendie dont la responsabilité a été attribuée aux municipalités ;

CONSIDÉRANT qu'une majorité de la population du territoire est composée de villégiateurs et que le total de la population résidant sur le territoire augmente de façon considérable en saison estivale ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Scapino

Et résolu que le conseil procède à l`embauche de monsieur Griffin Forget pour le poste de préposé à la prévention et sécurité incendie, statut étudiant, à la Municipalité du Canton de Harrington, sous le Programme Emplois d'été Canada et que cette embauche soit pour une période maximale de 13 semaines, à raison de 35 heures par semaine, à un taux horaire de 19.62 $ et ce, à partir du 26 juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-R135

8.2 Modification de la demande d'aide financière en vertu du règlement 268-1-2021 – L'Association des propriétaires du Lac Harrington

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière a été déposée en 2021 par l'Association des propriétaires du Lac Harrington en vertu du règlement 268-1-2021 et acceptée par la résolution 2021-10-R217 - Demande d'aide financière pour la demande présentée par l'Association des propriétaires du Lac Harrington sous le règlement numéro 268-01-2021;

CONSIDÉRANT que l'Association des propriétaires du Lac Harrington a déposé une demande de modification des travaux 2023 pour la demande acceptée par la résolution 2021-10-R217 ; ;

CONSIDÉRANT que le comité à analyser la modification déposée ;

CONSIDÉRANT que le comité responsable de l'analyse des demandes confirme que la demande répond aux exigences du règlement 268-01-2021 et dépose une recommandation favorable eu égard à ce projet ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gerry Clark

Et résolu d'accepter la demande de modification des travaux 2023 déposée par l'Association des propriétaires du Lac Harrington en vertu du règlement numéro 268-1-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

2023-06-R136

9.1 Embauche - Hunter Rodger - Préposé en aménagement, horticulture et travaux publics

CONSIDÉRANT que la charge de travail au département des travaux publics justifie l'addition d'un employé supplémentaire au poste de préposé en aménagement, horticulture et travaux publics durant la période estivale ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu la confirmation d'une subvention du programme Emploi d'été Canada;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Julie James

Et résolu que le conseil procède à l`embauche de monsieur Hunter Rodger au poste de préposé en aménagement, horticulture et travaux publics, statut étudiant, dans le cadre du programme d'aide financière d'Emploi d'été Canada, et que cette embauche soit pour une période maximale de 13 semaines, à raison de 40 heures par semaine, à un taux horaire de 19.62 $ et ce, à partir du 26 juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-R137

9.2 Mandat à la MRC d'Argenteuil – Département de génie – Projet G23-020- Chemin de la Rivière-Rouge segments HA-CH-021.01 et HA-CH-021.02

CONSIDÉRANT que selon le plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) de la municipalité, des travaux sont prévus sur le chemin de la Rivière-Rouge, segments HA-CH-021.01 et HA-CH-021.02 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire déposer une demande d'aide financière relativement à ce projet et que la municipalité doit joindre les plans et devis, les estimés budgétaires, les études géotechniques à cette demande ;

CONSIDÉRANT que depuis 2023, certaines dépenses reliées au service de génie de la MRC d'Argenteuil sont facturées à la municipalité plutôt que d'être incluses dans la quote-part ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Francoeur

Et résolu de mandater le département de génie de la MRC d'Argenteuil afin pour préparer les plans et devis, les relevés d'arpentage, les études géotechniques, les estimés budgétaires et tous les documents nécessaires pour le projet G23-020- Chemin de la Rivière-Rouge segments HA-CH-021.01 et HA-CH-021.02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-R138

9.3 Interdiction de stationnement - Chemin de la Rivière-Rouge et chemin de la Rivière-Maskinongé

CONSIDÉRANT le règlement numéro 265-2016 concernant le stationnement dans la Municipalité du Canton de Harrington ;

CONSIDÉRANT que l'article 2 du règlement 265-2016 interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule à tout endroit désigné par voie de résolution par le conseil et clairement identifié comme tel par un ou des panneaux ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel St-Onge

Et résolu :

D'INTERDIRE le stationnement sur le chemin de la Rivière-Maskinongé du pont Rivington jusqu'au chemin Bates, et ce, sur les deux (2) côtés du chemin ;

D'INTERDIRE le stationnement sur les deux (2) côtés du chemin de la Rivière-Rouge à partir du numéro civique #270 sur une distance de 2.6 kilomètres en direction nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-R139

9.4 Demande de suivi au ministère des Transports : Réhabilitation, réfection et réparation de la route 327

CONSIDÉRANT l'état lamentable de chaussée de la route 327, avec une quantité très élevée de nids de poule importants et de sections de chaussées pavées non-réparées, laissées à l'abandon, sans la signalisation adéquate pour signaler les problématiques aux utilisateurs ;

CONSIDÉRANT que la dégradation très avancée de plusieurs tronçons de la route est présente depuis plusieurs années et qu'aucune intervention concrète n'est effectuée, malgré l'augmentation exponentielle des plaintes reçues, les citoyens et les utilisateurs de la route 327 étant exaspérés;

CONSIDÉRANT l'inaction du ministère des Transports face à cette problématique urgente et ce, malgré les nombreuses plaintes effectuées par la municipalité, à différents interlocuteurs sans succès ni suivi adéquat ;

CONSIDÉRANT que lors de la Tournée des MRC du MTQ - Présentation de la Direction générale Laurentides-Lanaudière le 8 juin 2022, des représentations ont été faites afin de souligner l'importance d'une action immédiate sur la route 327 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire que le ministère des Transports prenne conscience de l'urgence à réparer la route 327 et la gravité de la situation actuelle ;

CONSIDÉRANT que des travaux doivent être effectués de toute urgence afin d'éviter qu'il y ait des accidents avec des blessures corporelles graves, des pertes de vies et des familles démolies ;

CONSIDÉRANT l'augmentation substantielle de l'achalandage durant la période estivale avec la présence accrue des villégiateurs et des touristes ;

CONSIDÉRANT que la route 327 est utilisée par de nombreux motocyclistes et que dans l'état actuel, le risque d'accidents graves est extrêmement élevé et ce, même si les usagers font preuve de prudence ;

CONSIDÉRANT qu'aucun suivi concret n'a été effectué après la transmission par la Municipalité du Canton de Harrington suite à sa résolution 2022-07-R137 et des nombreuses résolutions d'appui dont celle de la MRC d'Argenteuil ;

CONSIDÉRANT qu'aucune date de travaux n'a été officiellement annoncée à ce jour et ce, malgré l'urgence de la situation ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Julie James

Et résolu :

QUE le conseil municipal demande :

- une intervention immédiate du ministère des Transports sur la route 327 à Harrington afin de réparer les nombreux nids de poule et les sections dangereuses de la route et de mettre en place et maintenir la signalisation adéquate afin d'augmenter la sécurité des utilisateurs;

- une intervention urgente du ministère des Transports sur la route 327 à Harrington pour réparer les sections de la route endommagées afin d'améliorer la sécurité des usagers ;

- au ministère des Transports de procéder à l'entretien adéquat de la route 327 afin qu'à l'avenir, la route 327 soit maintenue dans un état acceptable et sécuritaire pour les utilisateurs ;

- au ministère des Transports d'inclure dans sa liste des travaux et investissement 2023 la réhabilitation et la réfection de la route 327, afin de rétablir une circulation paisible des utilisateurs de la route 327

- au Gouvernement du Québec d'allouer les sommes suffisantes au ministère des Transports afin que ce ministère puisse s'acquitter de ses responsabilités et assurer la sécurité des citoyens lors des déplacements sur les routes sous sa juridiction ;

- que cette résolution soit transmise à la députée d'Argenteuil, madame Agnès Grondin, à la ministre des Transports, madame Geneviève Guilbault, au ministre responsable de la région des Laurentides, monsieur Benoit Charette, à la MRC d'Argenteuil, à

la Direction régionale Laurentides – Lanaudière du ministère des Transports ainsi qu'aux municipalités en faisant partie, à la Municipalité d'Arundel ainsi qu'à la Municipalité de Montcalm.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Urbanisme et hygiène du milieu

2023-06-R140 **10.1 Nomination – Comité de démolition**

CONSIDÉRANT que l'article 7 du Règlement #297-2023 concernant la démolition d'immeubles prévoit que trois (3) membres du conseil municipal doivent être désignés par résolution pour être membre du comité de démolition ;

CONSIDÉRANT que le mandat est pour une durée d'un (1) an ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gerry Clark

Et résolu de nommer les membres du conseil suivants comme membre du comité de démolition et ce, pour la période du 13 juin 2023 au 12 juin 2024 :

Julie James, conseillère
Chantal Scapino, conseillère
Robert Dewar, conseiller.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-R141 **10.2 Modification du statut d'emploi – Inspecteur municipal – Isaac Donald Makoua Makoua**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à l'embauche de monsieur Isaac Donald Makoua Makoua, en tant qu'inspecteur municipal du service de l'urbanisme et de l'environnement le 9 janvier 2023 par sa résolution 2022-12-R237 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le statut;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'identifier un fonctionnaire pour l'application de certaines lois et règlements ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Francoeur

Et résolu :

DE MODIFIER le statut d'employé d'Isaac Donal Makoua Makoua de salarié temporaire à salarié régulier pour le poste d'inspecteur municipal;

DE DÉSIGNER monsieur Isaac Donald Makoua Makoua à titre de fonctionnaire désigné à l'administration et l'application du règlement sur les permis et certificats numéro 2012-195 et ses amendements ;

DE DÉSIGNER monsieur Isaac Donald Makoua Makoua à titre de fonctionnaire responsable de faire appliquer le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*;

DE DÉSIGNER monsieur Isaac Donald Makoua Makoua à titre de fonctionnaire responsable de l'application du *Règlement sur le captage des eaux souterraines*;

DE DÉSIGNER monsieur Isaac Donald Makoua Makoua à titre de personne désignée pour faire exécuter toute ordonnance à l'égard des propriétaires ou gardiens de chiens et à titre d'inspecteur dans le cadre du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*;

D'AUTORISER monsieur Isaac Donald Makoua Makoua à représenter la Municipalité du Canton de Harrington pour tous les dossiers à la Cour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-R142

10.3 Appui au projet Ultra-Marathon de 4 500 km pour les papillons monarques

CONSIDÉRANT que l'Ultra-Trail Monarque est un ultramarathon de 4 500 kilomètres qui suit le trajet migratoire des papillons monarques dans le but d'attirer l'attention sur la menace existentielle qui pèse sur cette espèce emblématique;

CONSIDÉRANT que la population de monarques est en déclin majeur depuis environ deux décennies en plus d'être classée espèce préoccupante par la Loi des espèces en péril du Canada;

CONSIDÉRANT que l'Union internationale pour la conservation de la nature a récemment placé cette espèce sur la liste rouge des espèces menacées en raison de la destruction de son habitat et des changements climatiques;

CONSIDÉRANT que la disparition graduelle du monarque est le symptôme d'une crise environnementale, climatique et de la biodiversité qui touche toute la planète et qui est de plus en plus préoccupante et que le projet Ultra-Trail Monarque espère attirer l'attention sur la situation;

EN CONSÉQUENCE,

I1 est proposé par madame la conseillère Chantal Scapino

Et résolu que le conseil de la Municipalité du Canton de Harrington appuie le projet Ultra-Trail Monarque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-R143

10.4 Adhésion à l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon

CONSIDÉRANT que l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon contribue au développement et à la diffusion des connaissances sur la zone de gestion de l'organisme ;

CONSIDÉRANT que l'organisme développe des outils d'information et de sensibilisation sur les enjeux liés à l'eau ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Canton de Harrington désire soutenir concrètement la mission de protection, de mise en valeur et de développement durable de cette richesse collective qu'est l'eau pour la zone de gestion intégrée des bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Julie James

Et résolu d'adhérer à titre de membre régulier de sources, secteur municipal, à l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon au montant de 100 $ pour l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-R144

10.5 Nomination – Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT que le conseiller Gerry Clark a remis sa démission pour le poste de membre du comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que le conseil doit nommer un remplaçant sur ce comité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Francoeur

Et résolu de nommer le conseiller Daniel St-Onge comme membre du Comité consultatif d'urbanisme, en remplacement du conseiller Gerry Clark, à compter du 13 juin 2023 et jusqu'à la fin du mandat se terminant le 12 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Loisirs et culture

2023-06-R145

11.1 Adhésion au Programme d'assurances des organismes à but non lucratif (OBNL) de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) - Ajout

CONSIDÉRANT que des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire de la Municipalité du Canton de Harrington ont

de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir ;

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et aider ainsi les OBNL ;

CONSIDÉRANT que l'UMQ a procédé à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offre la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci peuvent, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureurs identifiés ;

CONSIDÉRANT que le Club Âge d'Or d'Harrington désire adhérer au Programme d'assurances des organismes à but non lucratifs ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel St-Onge

Et résolu que le conseil reconnaisse le Club Âge d'Or d'Harrington comme organisme reconnu de la Municipalité du Canton de Harrington.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-R146

11.2 Appui au comité de candidature de Blainville dans sa démarche d'obtention de la finale des Jeux du Québec à l'hiver 2026

CONSIDÉRANT la volonté d'obtenir la Finale des Jeux du Québec à l'hiver 2026 par la Ville de Blainville en collaboration avec ses partenaires;

CONSIDÉRANT que la Finale des Jeux du Québec constitue une occasion unique de mobiliser la population autour d'un profit commun et d'accroitre la fierté des citoyens de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'impact positif qu'apportera une Finale des Jeux du Québec sur le plan sportif, culturel, économique, vie communautaire et touristique;

CONSIDÉRANT que cet événement mettra en valeur la culture laurentienne, son patrimoine, ses institutions et ses artistes;

CONSIDÉRANT l'impact positif d'un tel événement sur les jeunes de Blainville et de la région des Laurentides;

CONSIDÉRANT que la Finale des Jeux du Québec contribuera à la promotion du sport et de l'activité physique auprès de la population;

CONSIDÉRANT la capacité de la Ville de Blainville et de ses partenaires de présenter cet événement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par

Et résolu que le conseil de la Municipalité du Canton de Harrington appuie la candidature de la Ville de Blainville pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec pour l'hiver 2026 et accepte de participer à la promotion de la candidature de la Ville de Blainville et aux efforts de mobilisation, si requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-R147

11.3 Demande d'aide financière – Le Centre communautaire de la Vallée d'Harrington Inc – Fête du Canada

CONSIDÉRANT que Le Centre communautaire de la Vallée d'Harrington Inc. a déposé une demande d'aide financière auprès de la Municipalité du Canton de Harrington et la Municipalité de Greville-sur-la-Rouge pour les célébrations de la Fête du Canada ;

CONSIDÉRANT que Le Centre communautaire de la Vallée d'Harrington Inc. organise à chaque année cet événement rassembleur avec des activités pour tous les membres de famille ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel St-Onge

Et résolu que le conseil autorise le versement d'un montant de 500 $ à Le Centre communautaire de la Vallée d'Harrington Inc. afin de l'appuyer dans l'organisation de la Fête du Canada qui se déroulera le 1er juillet 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Période de questions

La mairesse répond aux questions qui lui sont adressées par les citoyens présents à la séance.

2023-06-R148

13. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel St-Onge et résolu que la séance soit levée à 20h06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, Gabrielle Parr, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec.*

Gabrielle Parr
Mairesse

France Bellefleur, CPA, CA
Directrice générale et
greffière-trésorière